

ASSOCIATION DES CLUBS DE CRICKET DU SUD-OUEST

Siège social : Hôtel des Associations - 47160 DAMAZAN

BLEVINS  FRANKS
INTERNATIONAL TAX & WEALTH MANAGEMENT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION & ENGAGEMENT

NOM DU CLUB :

Inscription à l'Association des Clubs de Cricket du Sud-Ouest 2019	<u>INSCRIPTION OBLIGATOIRE</u>	50€
Engagement en Competition		
NOM D' EQUIPE 1 :		
Ligue Régionale Blevins Franks 2019	Oui / Non	75€
Blevins Franks Cup 2019	Oui / Non	
Blevins Franks ACCSO Tournoi T20 2019	Oui / Non	
NOM D' EQUIPE 2 :		
Ligue Régionale Blevins Franks 2019	Oui / Non	75€
Blevins Franks Cup 2019	Oui / Non	
Blevins Franks ACCSO Tournoi T20 2019	Oui / Non	
TOTAL		

Date limite de réception de toute inscription: 28 février 2019

Joindre: 1 chèque bancaire du Total dessus à l'ordre de « ACCSO »

Envoyer tous les documents concernant l'inscription au compétitions au

Secrétaire Général d'ACCSO : **M BROWN Ian Le Bourg, 47120 Loubes-Bernac**

NOM DU PRÉSIDENT :

Adresse: _____

Tél.: _____ Email: _____

Nom du capitaine équipe 1 :

Tél.: _____ Email: _____

Nom du capitaine équipe 2 :

Tél.: _____ Email: _____

Nom du gestionnaire des matchs (Fixtures Secretary) :

Tél.: _____ Email: _____

Je soussigné,, inscrit et engage le club de, dont je suis le président élu, dans ACCSO et le(s) competitions ci dessus de 2019.

1. Je m'engage à respecter et à faire respecter les règlements de ACCSO et leurs competitions ainsi que leur Code d'Honneur. En tant que club affilié à la FFBS, la cotisation sera acquittée pour l'année 2019 avant le début de la compétition.
2. Les équipes seront composées uniquement de joueurs qui ont une licence compétition 2019 et un certificat médical valable 2019, le tout conformément aux règlements de la FFBS.
3. Avant de présenter un joueur né en 2003, le club aura procuré et enregistré une permission parentale.
4. Un joueur né en 2004 pourra être présenté en équipe uniquement s'il est inscrit sur la liste Haut Niveau (HN) maintenue par la FFBS et approuvée par le Directeur Sportif de France Cricket.
5. Aucun joueur né après le 31 décembre 2004 ne sera présenté dans une équipe.
6. Les capitaines informeront les arbitres de la présence de tout joueur de moins de 19 ans le jour d'un match, afin que les directives ECB puissent être appliquées.
7. Un joueur qui participe à un match pour la part d'un club quelconque ne peut jouer pour un autre club dans la même compétition.
8. Chaque club nommera auprès du Manager des Arbitres au moins un arbitre, qualifié et dûment assuré et en possession d'une licence FFBS 2019.
9. Chaque club fournira un scoreur lors de chaque match, afin que les deux scorebooks soient maintenus tout le long de la rencontre.
10. Les capitaines assureront un rythme de 15 séries lancées par heure.
11. Après tout match, les arbitres et les capitaines complèteront les documents de base.
12. Les capitaines gagnants assureront la transmission du résultat dans les délais prévus, afin que le site Web régional soit mis à jour sans délai et dans l'intérêt de toute la communauté.

Je décharge les organisateurs et les arbitres de ces competitions de toute responsabilité en cas de blessure à la tête subie par mes batteurs s'ils décident de ne pas porter de casque de protection.

Date: ____ / ____ / 2019

Signature: _____